

Appel à candidatures pour le plan d'équipement matériels dans le cadre du plan littoral 2021 Année 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de développement de la voile par le Plan littoral 21, la Ligue de voile Occitanie avec ses partenaires que sont la Région Occitanie et les Services de l'État propose un schéma de cohérence des équipements sportifs qui vise à aider les clubs à s'engager dans une dynamique sportive et de développement parfaitement identifiée

Pour 2021, le schéma de cohérence des équipements sportifs est dans la continuité des années précédentes à savoir :

- Développement des activités innovantes: projet foils.
- Développement des activités sportives : démocratisation pour l'accès vers une pratique compétition et haut niveau en voile.

La liste des matériels proposés figure en annexe.

Le financement de ces matériels de navigation approche les 75 %.

L'État dans le cadre du plan Littoral 21 et la Région en lien avec les Directions des sports et de la Mer apportent chacun pour 2021 une aide importante. Cette aide représente 80 % des investissements pour les services de l'Etat et 70 % pour les services de La Région (à confirmer).

Le matériel est acheté par la Ligue est vous est mis à disposition pour une durée variable suivant le type de matériel et la durée d'amortissement.

Conditions d'éligibilité :

- Etre affilié à la FFVoile
- Avoir remplis son bilan d'activité 2020
- Avoir répondu et répondre aux différentes enquêtes du plan de développement
- Répondre aux exigences statutaires de la FFVoile, notamment sur la délivrance d'un titre annuel à chaque adhérent du club.
- S'engager dans l'organisation de manifestations valorisant des actions fédérales d'innovation ou sportive avec la Ligue.
- Avoir respecter des conditions d'éligibilité lors des attributions précédentes.

Conditions d'attribution :

Chaque structure pourra déposer un ou plusieurs projets de développement tourné sur l'innovation ou sportif tourné vers la compétition en priorisant les projets.

Les attributions se feront dans la mesure du possible sur 3 axes en respectant la répartition suivante

- $\frac{1}{3}$ pour le sportif (compétition) sur des supports "traditionnels"
- $\frac{1}{3}$ pour le sportif (compétition) sur des supports innovants (foils)
- $\frac{1}{3}$ pour l'accès à des supports innovants pour tous

Priorité sera donnée aux structures labellisées et aux projets amenés à acquérir un label. Les structures doivent s'engager dans l'organisation de manifestations permettant la démocratisation pour l'accès vers une pratique en compétition avec la ligue. Les structures doivent aussi s'engager à participer aux régates de bassin et/ou de ligue avec pour objectif les sélections aux Championnats de France Jeune.

Mode de fonctionnement concernant le matériel :

Les frais de dossier (frais bancaires) et frais de livraison sont à la charge de la structure.

La part de la structure sera versée en totalité à la commande du matériel.

Une convention sera passée entre la structure et la Ligue et le matériel devra être marqué.

La structure assurera le matériel et en assurera son entretien dans les règles de l'art.

Le matériel devra être disponible ponctuellement pour des actions pilotées par la Ligue selon un calendrier négocié avec la structure et fourni en amont.

À l'issue de la période, le matériel sera cédé au club pour l'euro symbolique, charge à lui de le remplacer en lien avec la politique d'amortissement menée.

En cas de non-respect des conditions d'éligibilités sur la durée de mise à disposition du matériel, la ligue se réserve le droit de récupérer le matériel.

La somme qui sera rendue au club sera proportionnelle au nombre de mois pendant lequel le club a eu le matériel (Exemple : la durée de mise à disposition est de 12 mois, si le matériel est retiré au bout de 6 mois, 50 % de la somme sera rendue)

Acte de Candidature:

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **10 Septembre 2021 23h59**.

Merci de renvoyer la [fiche de candidature](#) à l'adresse : ligue@voileoccitanie.com

Après analyse des dossiers, les clubs retenus recevront une réponse avec les tarifs définitifs négociés en fonction des volumes retenus.

L'ensemble des commandes auprès des fournisseurs se fera à partir du mois d'Octobre

Matériels éligibles :

Le matériel sélectionné cette année répond à des critères d'innovation valorisant l'accès à la pratique pour tous et à des critères sportifs visant la formation et l'accès vers le Haut niveau.

Type	Spécificités	Prix public 2020	Taux financement à confirmer	Fournisseur	Durée amortissement
Dériveurs					
Laser	ILCA , haut de mat carbone avec chariot de mise à l'eau	8 400 €	75 %	Marçon	1 an
RS Feva	Avec GV dacron et chariot mise à l'eau	6 640 €	75 %	RS Sailing	1 an
Optimist	Résine Régate + taud chariot de mise à l'eau	3 100 €	75 %	Erplast	1 an
Open Skiff	Taud / housse safran, dérive, chariot de mise à l'eau	4 000 €	75 %	Marçon	1 an
29ers	Taud, housse et chariot de mise à l'eau	14 160 €	75 %	Marçon	2 ans
Birdyfish	Avec chariot de mise à l'eau	20 400 €	75 %	Birdyfish	2 ans
Catamaran					
Dart 16 standard	Kit spi, avaleur + double trapèze et chariot de mise à l'eau	11 370 €	75 %	France Catamaran	2 ans
Nacra 15	Taud, chariot mise à l'eau et Berre mousse	23 100 €	75 %	Erplast	2 ans
Planche					
Windfoils (Pack flotteur / foil)	Flotteur NOVENOVE Aéro 81 et foils Zeeko Bullet	2 400 €	75 %	Zeeko	1 an
Wingfoils (Pack flotteur / foil / voile)	Planche Wingfoils, voiles 5 m ² et 3.5 m ²	2 808 €	75 %	Zeeko / F One	1 an
Kite (Pack flotteur / foil)	Flotteur et foil carbone	2 800 €	75 %	F one / Zeeko	1 an
Matériel Handi-voile					
Mini Ji		8 600 €	75 %	ACB Chantier Naval	1 an